

Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Locale, No 10511, du Fer à Cheval, tous de Montréal ; de l'Union des Pressiers, No 10, Toronto ; de l'Union des Cigariers, No 27 ; de l'Assemblée de Mayflower, No 6564, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée, No 5402, Chevaliers du Travail, Lindsay ; et de l'Union Typographique, No 129, de Hamilton ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarée offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Assemblée de Lévis, No 10123, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Locale, No 644, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée de Maisonneuve, No 7209 de l'Union des Voituriers ; de l'Union des Cigariers ; de l'Assemblée Locale, No 6023, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée, No 10511, du Fer à Cheval, tous de Montréal ; de l'Union des Pressiers, No 10, de Toronto ; de l'Union des Cigariers, No 27 ; de l'Assemblée Mayflower, No 6564, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée, No 5402, Chevaliers du Travail, Lindsay ; et de l'Union Typographique, No 129, Hamilton ; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Union Typographique, No 129, Hamilton ; demandant un acte établissant un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre employés et patrons.

De l'Assemblée Mayflower, No 6564, Chevaliers du Travail, Toronto ; demandant la passation d'un acte choisissant un jour à être appelé "jour de travail," comme jour de fête nationale à l'avantage des travailleurs de la Puissance.

Du conseil municipal du comté de Wentworth, Ont. ; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province suivant qu'il sera nécessaire pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

Du Conseil Exécutif de la Société Historique de Wentworth ; demandant qu'il soit pris des mesures pour conserver la mémoire des braves tombés sur le champ de bataille de Stoney Creek.

De Charles Myers, du village de Morrisburg, et autres ; demandant une charte les autorisant à construire, équiper et exploiter un chemin de fer entre Ottawa et Morrisburg, dans le comté de Dundas.

De Milo L. Belding et autres, de la cité de Montréal ; demandant une charte sous le nom de Belding, Paul et Cie (limité).

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du registraire de la cour Suprême du Canada une copie certifiée du jugement de la dite cour dans l'appel d'élection pour le district électoral de Haldimand.

Et le dit jugement est lu, et il est ordonné qu'il soit entré dans les journaux de cette Chambre, comme suit :

ELECTION CONTESTÉE DE HALDIMAND.

Dans la Cour Suprême du Canada.

MERCREDI, le vingt-deuxième jour de janvier 1890.

Présents :

L'honorable Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef.

Son Honneur le juge TASCHEREAU,

do do GWYNNE,

do do PATTERSON.

Son Honneur le juge Strong étant absent, l'honorable juge-en-chef donne communication de son jugement, tel que prescrit par le statut à cette fin.